

## **148028 - Le statut de la carte de crédit prépayée émise par la Banque Nationale Commerciale**

---

### **question**

Comment juger l'usage de la carte de crédit prépayée émise par la Banque Nationale Commerciale?

### **la réponse favorite**

Louanges à Allah

Il est permis d'utiliser la carte Visa prépayée car elle est exempte des appréhensions que suscitent les autres cartes détenues par des clients débiteurs telles la condition consistant à payer une pénalité en cas de retard de paiement à percevoir un pourcentage contre chaque retrait, etc. Voir la réponse donnée à la question n° [143719](#).

Quant à la carte prépayée, son détenteur fait des retraits sur son compte et n'emprunte rien à la banque.

Allah le sait mieux.